

Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante (ALINE). Ces aides, attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 811,1 millions d'euros en 2007, ce qui correspond à un taux d'évolution de 37,0 % en prix courants et de 15,4 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'Enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2007-2008, près de 191 000 places et ont servi moins de repas qu'en 2006 (54 500 000) du fait des grèves du second semestre 2007. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,80 euros. Pour l'année scolaire 2007-2008, les résidences universitaires ont accueilli plus de 155 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 150 à 250 euros par mois (aide au logement non déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'actions sociales en faveur des étudiants dépendant de l'Enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

L'action sociale en faveur des étudiants

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %)
(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2006	2007/1995 en € courants	2007/1995 en € constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 419,1	53,0 %	28,8 %
Allocation de logement social (ALS)	672,6	974,0	44,8 %	22,0 %
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	177,6	- 5,3 %	- 20,2 %
Total aides directes (1)	1 787,8	2 570,7	43,8 %	21,1 %
Aides indirectes				
Œuvres universitaires	253,4	324,0	27,9 %	7,7 %
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	20,7	57,0 %	32,2 %
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,0 %	379,2 %
Total aides indirectes	274,6	391,9	42,7 %	20,2 %
Total aides budgétaires	2 062,4	2 962,6	43,6 %	21,0 %
Aides fiscales (1)				
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 165,0	23,7 %	4,1 %
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	175,0	40,0 %	17,9 %
Total aides fiscales (1)	1 067,1	1 340,0	25,6 %	5,8 %
Total des aides de l'État (1)	3 129,5	4 302,6	37,5 %	15,8 %
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	496,0	32,2 %	11,4 %
Versements des universités				
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,5	104,9 %	72,6 %
Total des autres aides	381,2	508,5	33,4 %	12,3 %
Total général	3 510,7	4 811,1	37,0 %	15,4 %

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	149 525	149 104	149 414	150 710	151 256	155 000	155 600
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000	55 070 282	55 100 000	54 500 000

(1) Estimations.

(2) Baisse de la fréquentation des restaurants du fait des grèves du second semestre 2007.